

**Commission municipale du Québec**  
**(Division juridictionnelle)**

---

**Date : Le 24 mars 2025**

**Dossier : CMQ-71502-001 (34357-25)**

**SOUS LA PRÉSIDENCE DU JUGE ADMINISTRATIF : Sandra Bilodeau**

---

France Lavigne  
André Dion  
Carl Chatillon  
Pierre Lechantre  
Claude Legault  
et Gisèle Crépeau

Demandeurs

- c.-

**Ville de Gatineau**

Mise en cause

---

**DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ**  
**(désistement)**

---

## DÉCISION

### La demande

[1] Le 26 février 2025, les demandeurs, France Lavigne, André Dion, Carl Chatillon, Pierre Lechantre, Gisèle Crépeau et Claude Legault requièrent de la Commission municipale du Québec un avis sur la conformité du *Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – 404, boulevard Alexandre-Taché – Construire une habitation multifamiliale de 5 étages comportant 33 logements abordables – District électoral du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau*, et ce, à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Gatineau.

[2] Une conférence de gestion est tenue le 12 mars 2025 pour fixer la mise en état du dossier.

[3] Le 20 mars 2025, tous les demandeurs se désistent de leur demande, dans un courriel adressé à la Commission.

### PAR CES MOTIFS, LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC :

- **Prend** acte du désistement et ferme le dossier.
- **DÉCLARE QUE** la résolution CM-2025-10 adoptant le *Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – 404, boulevard Alexandre-Taché* prend effet à compter de la présente décision.

---

Sandra Bilodeau  
Juge administratif

SB/aml

France Lavigne, représentante  
Pour les demandeurs

M<sup>e</sup> Simon Frenette  
DHC Avocats inc  
Pour la mise en cause

Décision rendue sur dossier

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président